

Amarrage bouée communale

(services techniques mairie de Penmarc'h - 3 mars 2015)

« La première raison étant le bon fonctionnement du mouillage, souvent avec un amarrage dessous la chaîne vrille. Et du coup perd de la longueur, il y a donc un risque pour le navire.

Ensuite un tel amarrage provoque une usure prématurée de la chaîne et de l'axe de la bouée.

La plupart de vos filetages d'axe sont matés et certains axes sont cintrés.

L'amarrage sous bouée est prévu pour des axes galvas qui ont une durée de vie d'environ 3 ans. Ici nous avons des axes en inox 316L qui ont une durée de vie quasi illimitée (suivant utilisation). De plus, la soudure de l'anneau supérieure, ainsi que l'écrou de l'émerillon sont contrôlés tous les ans. Il n'y a donc aucun risque de rupture de l'axe, si les locataires ne touchent pas à leur ligne de mouillage !! »

VdE : « La préconisation semble donc être l'amarrage à l'anneau supérieur »